

Marc-Etienne Burdet
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains (Suisse)

Recommandé
Tribunal d'Arrondissement Nord vaudois
Case postale
Rue des Moulins 8
1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 2 juin 2017

Récusations (Procès Yverdon-les-Bains – 28 juin 2017) **PE13.012968-SSM**

Dépôt de réserves civiles solidaires

Madame, Monsieur,

Je vous transmets en annexe ma demande du 30 mai 2017, de récusation du Tribunal de la Broye et du Nord vaudois dans le cadre du procès qui aurait dû se tenir le 28 juin 2017 à Yverdon-les-Bains. Il en va de même de tous les Tribunaux et Magistrats du Canton de Vaud.

Cette demande de récusation et les réserves civiles requises sont également accessibles sur le lien www.worldcorruption.info/index_htm_files/2017-05-30_lettre_pretenions_civiles.pdf pour tous les destinataires des copies.

Elle est également accessible sur le dossier de dénonciation de l'escroquerie du patrimoine SAVIOZ sous la rubrique « **6^e procès** »... www.worldcorruption.info/savioz.htm#x:6e_proces

Dans un courrier du 16 mai 2017, Le Greffier du Tribunal nous a signifié que le « Président » refusait d'assigner et d'entendre les témoins requis, considérant que le dossier était suffisamment complet. Il est donc évident que le Président – je viens d'apprendre qu'il s'agirait de **Sébastien SCHMUTZ** – a déjà rendu son jugement et que **pour le moins** il va reprendre les décisions du procureur COLETTA. La VÉRITÉ, les CRIMES de TINGUELY, il s'en fout ! Il est Franc-Maçon et il doit soutenir son « Frère » le plaignant, avocat et **juge militaire** Michel TINGUELY selon le serment secret qu'il a pris...

A cela s'ajoute qu'en sa qualité de vice-Président du Tribunal d'Arrondissement, Sébastien SCHMUTZ est sous les ordres du Président principal **Eric ECKERT**, celui-là même qui avait porté plainte contre moi quand je l'avais dénoncé et apostrophé pour avoir ordonné la répartition des deniers dans le cadre de l'escroquerie du patrimoine BURDET www.worldcorruption.info/burdet.htm

En l'état actuel de corruption du système judiciaire cantonal vaudois et par extension, du système judiciaire suisse, il est inutile de chercher à confondre les « magistrats » renégats qui agissent contre le Devoir de fonction pour lequel ils ont été nommés. Je renonce donc au dépôt de plaintes pénales immédiates, étant donné que ceux qui auraient à les juger sont leurs complices.

Je forme cependant mes réserves civiles selon la motivation faite dans ma lettre ouverte datée du 30 mai 2017.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations.

Marc-Etienne Burdet